

**Fiducie d'Hydro-Québec
pour la gestion des déchets
de combustible nucléaire**

États financiers
31 décembre 2008

Le 10 mars 2009

Rapport des vérificateurs

Au fiduciaire de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons vérifié l'état de l'actif net de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** (la « Fiducie ») au 31 décembre 2008 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au fiduciaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le fiduciaire, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 8663

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État de l'actif net

Au 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
Actif		
Encaisse	6 869	2 869
Placements temporaires (note 4)	50 188 246	44 358 699
Intérêts courus	130 832	642 367
	<hr/> 50 325 947	<hr/> 45 003 935
Passif		
Frais juridiques	17 861	-
Honoraires de vérification	6 998	6 998
Honoraires des fiduciaires et de service de garde	4 110	6 291
	<hr/> 28 969	<hr/> 13 289
Actif net	<hr/> 50 296 978	<hr/> 44 990 646

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
Produits		
Intérêts	1 346 961	1 593 866
Charges		
Frais juridiques	17 861	-
Honoraires de vérification	6 998	6 998
Honoraires des fiduciaires et de service de garde	15 770	6 291
	40 629	13 289
Résultat net	1 306 332	1 580 577

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008 \$	2007 \$
Actif net au début de l'exercice	44 990 646	36 000 000
Revenu de placement net	1 306 332	1 580 577
Distribution de revenus	-	(951 496)
	<u>1 306 332</u>	<u>629 081</u>
Apports (note 6)	4 000 000	4 000 000
Distributions réinvesties (note 7)	-	4 361 565
	<u>4 000 000</u>	<u>8 361 565</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>50 296 978</u>	<u>44 990 646</u>

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008

1 Nature des activités de la Fiducie

La Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire (la « LDCN ») est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Comme l'exige la LDCN, les sociétés d'énergie nucléaire propriétaires de déchets de combustible nucléaire au Canada ont constitué une entité juridique distincte, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). Le rôle de la SGDN consiste à recommander au gouvernement du Canada une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et à mettre en œuvre celle éventuellement retenue par le gouvernement. En juin 2007, le gouvernement du Canada a retenu l'approche de la gestion adaptative progressive recommandée par la SGDN; toutefois, l'adoption n'est pas encore formelle.

La LDCN exige aussi que les sociétés d'énergie nucléaire instituent au Canada un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. En conséquence, Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (la « Fiducie »). L'entente de fiducie a été amendée en 2008 (note 5). Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Dexia Services aux investisseurs. La province de Québec et Hydro-Québec sont les bénéficiaires de la Fiducie.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de convention des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre pour les cinq prochaines années. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois approuvée par le gouvernement fédéral, puisqu'elle fait présentement l'objet d'une révision. La quote-part de chaque membre sera établie en fonction du nombre de grappes de combustible nucléaire irradiées produites au 30 juin 2006. Elle tiendra également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans ce fonds en fiducie dans les dix jours de la date d'entrée en vigueur de la loi. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M\$ par année, jusqu'à ce que la SGDN fixe les nouveaux montants à verser, compte tenu de l'approche qui sera adoptée formellement par le gouvernement du Canada à l'égard de la stratégie de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Les sommes déposées en Fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de l'approche retenue par le gouvernement du Canada.

2 Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Fiducie ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes généralement reconnus du Canada exige que le fiduciaire établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») exige que les instruments financiers soient évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments financiers dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés, soit les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les autres passifs financiers.

Les placements temporaires ont été classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf lorsqu'ils subissent une moins-value durable, auquel cas ils sont réduits à leur juste valeur.

Les intérêts courus ont été classés comme prêts et créances et les passifs ont été classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Intérêts

La fiducie utilise la comptabilité d'exercice pour comptabiliser ses intérêts, qui consiste à comptabiliser les intérêts encaissés au cours de l'exercice et ceux à recevoir à la date du bilan.

Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est exonérée d'impôts sur les bénéfices en vertu du paragraphe 149(1)(z.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, la Fiducie n'a aucune charge d'impôts sur les bénéfices dans ses états financiers.

3 Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Fiducie a adopté les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers — informations à fournir », et du chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation ». Les nouvelles normes ont remplacé le chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient les exigences relatives à l'ensemble des informations à fournir. Les règles de présentation sont reprises sans modification. Les nouvelles informations exigées sont présentées à la note 5, Instruments financiers. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008

Le 1^{er} janvier 2008, la Fiducie a également adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital », qui exige que la Fiducie présente de l'information sur ses objectifs, ses politiques et ses processus de gestion du capital, y compris la divulgation de toutes les exigences de fonds imposées à l'externe ainsi que les répercussions liées à leur non respect (la note 1 présente les exigences en capital imposées à la Fiducie). Cette norme touche la présentation de l'information financière du Fonds mais n'a pas d'incidence sur les résultats ou la situation financière de ce dernier.

4 Placements temporaires

	2008			2007		
	Coût après amortissement \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Coût après amortissement \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Papier commercial						
Hydro-Québec, 2,03 %, 11 février 2009	50 188 246	50 188 246	50 140 567	-	-	-
Hydro-Québec, 3,90 %, 15 février 2008	-	-	-	4 358 699	4 358 699	4 332 084
Hydro-Québec, 4,10 %, 15 février 2008	-	-	-	4 000 000	4 000 000	3 975 576
Hydro-Québec, 4,53 %, 15 février 2008	-	-	-	36 000 000	36 000 000	35 780 180
	<u>50 188 246</u>	<u>50 188 246</u>	<u>50 140 567</u>	<u>44 358 699</u>	<u>44 358 699</u>	<u>44 087 840</u>

Au 11 février 2009, le placement est échu à son coût après amortissement de 50 188 246 \$.

5 Instruments financiers

Objectifs de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. À cette fin, le Fonds est entièrement investi dans du papier commercial émis par Hydro-Québec.

Depuis septembre 2008, une modification à l'addenda B de la convention de Fiducie permet à celle-ci d'investir dans une gamme plus large d'instruments de placement. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut maintenant investir dans des obligations et billets de sociétés, des actions et des produits dérivés. À l'heure actuelle, il n'y a pas de projets quant au changement des objectifs de placement, et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle politique de placement pour la Fiducie soit approuvée par Hydro-Québec.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2008

Gestion du risque financier

Les instruments financiers de la Fiducie se composent principalement des placements temporaires et d'intérêts courus. Par conséquent, la Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit. Les risques les plus importants sont ceux relatifs aux taux d'intérêt et au crédit.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition au risque de taux d'intérêt de la Fiducie au 31 décembre 2008, d'après la tarification de l'engagement contractuel ou les dates d'échéance, selon la première éventualité.

	Moins de 1 mois \$	De 1 à 3 mois \$	De 3 mois à moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Placements temporaires	-	50 188 246	-	-	-	50 188 246

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été supérieur ou inférieur de 99 664 \$.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et entraîne une perte financière pour l'autre partie. La Fiducie est principalement assujettie au risque de crédit lié à ses placements temporaires. La Fiducie limite son exposition au risque de crédit en investissant dans du papier commercial émis par Hydro-Québec, une société d'État du gouvernement du Québec qui bénéficie des cotes de crédit suivantes au 31 décembre 2008 :

Moody's : P-1
Standard & Poor's : A-1+
DBRS : R-1

Juste valeur

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des liquidités et des intérêts courus correspondait approximativement à leur valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme. La note 4 présente la juste valeur du papier commercial émis par Hydro-Québec.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008

6 Apports

Le tableau suivant présente les apports effectués par Hydro-Québec :

	\$
Apport initial – novembre 2002	20 000 000
Apports annuels	
Novembre 2003	4 000 000
Novembre 2004	4 000 000
Novembre 2005	4 000 000
Novembre 2006	4 000 000
Novembre 2007	4 000 000
Novembre 2008	4 000 000
	<hr/>
	44 000 000
	<hr/>

7 Opérations entre apparentés

En vertu d'une convention établie le 21 novembre 2002 et amendée le 23 novembre 2007 par Hydro-Québec et la Fiducie RBC Dexia Services aux investisseurs, tous les revenus provenant des placements effectués dans la Fiducie jusqu'au 31 décembre 2007 ont été initialement versés à Hydro-Québec. À cette date, ces distributions d'un montant de 4 361 565 \$ ont été retournées à la Fiducie.